

Versailles, le 23 septembre 2016

académie
Versailles



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Alain OUVARD
Directeur de Cabinet

Cabinet du Recteur

Tél. 01 30 83 41 90
Tcp. 01 30 83 41 95

Réf. CAB/DC/NW n°16-17-79

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur le Recteur sur le remplacement d'un professeur de mathématiques (Madame MATTEI) et d'un poste vacant en Sciences physique-chimie au collège Paparemborde de Colombes.

La Division des personnels enseignants (DPE) qui gère l'affectation des enseignants est bien sûr informée de cette situation et procède actuellement aux ultimes ajustements.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'affectation des enseignants est un processus complexe et lourd dans une académie qui gère plus de 40 000 professeurs du second degré et qui est confrontée à des difficultés de recrutement dans plusieurs disciplines.

Au-delà des efforts de recrutement par voie de concours menés depuis maintenant 4 ans par le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour reconstituer, grâce à un budget abondé, une ressource enseignante qui avait été précédemment sensiblement réduite, il est encore nécessaire de faire appel à des personnels contractuels pour faire face aux besoins dans les disciplines en tension.

L'affectation des contractuels a pu commencer dès le mois de juillet dernier en vue de la rentrée 2016 grâce aux recrutements effectués au cours de l'année dernière en lien avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Ces recrutements ainsi que la formation des personnels se poursuivront tout au long de l'année 2016-2017.

Nous sommes conscients des difficultés ressenties par les élèves et leurs familles en raison de l'absence momentanée d'un enseignant et de l'inquiétude légitime qu'elle génère. C'est la raison pour laquelle tout a été mis en place pour permettre une régularisation rapide de chaque situation dans les établissements concernés afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public d'éducation. Sachez également que des moyens seront rapidement mis à la disposition des chefs d'établissement pour permettre le rattrapage des heures de cours qui n'ont pas pu être dispensées.



2/2

Enfin, le projet académique 2016-2020 qui sera prochainement présenté consacre, à la demande expresse de monsieur le Recteur, un de ses trois axes à la difficile question de l'amélioration du recrutement et de la stabilisation des enseignants dans une académie qui scolarise plus de 400 000 élèves dans le second degré et qui voit ce nombre en continuelle augmentation depuis 5 ans.

En vous rappelant que les chefs d'établissement restent en premier lieu vos interlocuteurs sur toutes ces questions, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma meilleure considération.

Pour le Directeur de Cabinet
Le Chef de Cabinet

Denis CHRISTOPHOUL

Aux parents d'élèves
s/c de Monsieur le Principal
Collège Robert Paparemborde
78 rue des Gros Grès
92700 COLOMBES